

Equipements sportifs & Classement fédéral

Buts de basket : contrôles obligatoires et bonnes pratiques de la Norme NF S52-409

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Compétitions <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Développement <input type="checkbox"/> Marque
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input checked="" type="checkbox"/> Ligues et Comités <input type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0	
□ Information	
□ Echéance de réponse :	

N-Réf. :

- Note du 08 août 2025 relative à la norme NF S52-409 récapitulant les modalités de contrôle des buts sur site.

Synthèse : Dans une salle multisports ou sur un terrain extérieur, les paniers (ou buts) de basket sont des équipements très sollicités : cercles accrochés, panneaux rabattables, structures mobiles déplacées ou stockées. Pour garantir la sécurité des utilisateurs, il est indispensable de vérifier régulièrement leur état : stabilité, fixations, solidité, etc. C'est justement l'objet de la norme **NF S52-409**, qui définit les contrôles à effectuer, leur fréquence, et les points à surveiller. Par ailleurs, la transmission des résultats de ces contrôles est obligatoire dans le cadre des procédures de classement fédéral des équipements sportifs.

Mots clés : Norme, contrôle, sécurité, classement fédéral, équipements sportifs, buts et paniers de basket, stabilité, solidité.

Dans une salle multisports, les paniers de basket (appelés « buts de basket » dans le jargon technique) sont utilisés quotidiennement par des jeunes, des scolaires, des licenciés, ou encore lors d'événements.

Ces équipements sont sollicités, déplacés, rabattus, relevés, stockés, et peuvent donc s'user ou se détériorer sans qu'on le remarque immédiatement.

Pour éviter tout risque de blessure, chute ou accident, il est nécessaire de vérifier régulièrement l'état des paniers, que ce soit un cercle, un panneau, un bras rabattable ou une structure mobile.

C'est précisément l'objet de la norme **NF S52-409**, mise à jour en 2024. Elle impose des contrôles réguliers et définit :

- Les éléments à vérifier (solidité, stabilité, fixations, déformations, etc.).
- La fréquence des contrôles.
- Les cas particuliers (but stocké, déplacé, réparé...).
- Et les actions à prendre en cas de défaut constaté.

A noter : la norme ne traite pas de la conception des buts (cela relève de la NF EN 1270 pour le basketball), mais bien de leur contrôle en conditions réelles d'utilisation.

Enfin, le rapport de contrôle principal fait partie des pièces exigées par la FFBB pour qu'une salle ou un terrain extérieur soit classée et désignable dans le cadre des compétitions officielles. Sans ce document à jour, une installation perd son classement fédéral. La sécurité des utilisateurs et des compétitions peut alors être fortement compromise.

1. La portée de la norme ?

La norme NF S52-409 concerne tous les buts sportifs (football, handball, basketball, rugby...). La note sera centrée sur les buts de basketball, quel que soit leur type :

- Fixes, mobiles ou « adaptés »,
- Rabattables ou relevables,
- Réglables en hauteur,

- Installés en gymnase, extérieur, événement ou aire de jeu.

2. Objectif des contrôles

L'objectif est de prévenir les risques d'accidents (basculement, rupture, coincement) par des **contrôles systématiques et réguliers** adaptés à l'usage du but. Ces contrôles permettent de repérer : un panneau fissuré ou cassé ; un cercle déformé ou mal fixé ; un bras ou mât instable ; une fixation dégradée au mur ou au sol ; une protection manquante.

3. Éléments à vérifier

Voici les composants à surveiller selon la norme :

- **Structure complète** (mât, bras, bras déportés, câblerie)
- **Mécanisme de réglage en hauteur** (fonctionnement fluide, verrouillage)
- **Système "stop chute"** (si présent)
- **Fixations** au sol, au mur ou à la charpente
- **Panneau** : aucune fissure ou cassure
- **Cercle** : pas de risque de coincement (tête, doigts), visserie sécurisée
- **Protections** : présentes, bien fixées, non abîmées
- **Filet et attaches** : en bon état, bien fixés

4. Qui peut réaliser les contrôles ?

Les contrôles sont sous la responsabilité du **gestionnaire de l'équipement**.

Ils peuvent être réalisés :

- Par le gestionnaire lui-même, s'il est **compétent et formé**,
- Mais le plus souvent, ils sont confiés à un **prestataire spécialisé** ou un **bureau de contrôle**.

➔ C'est particulièrement recommandé pour le **contrôle principal**, qui inclut un **test sous charge**, nécessitant du matériel adapté et une procédure précise.

5. Typologie et fréquence des contrôles :

Les contrôles s'appliquent **dès la première installation** et jusqu'à la **mise au rebut** du but.

Type de contrôle	Fréquence minimale	Objectif principal
Contrôle de routine	Recommandé entre les autres contrôles	Identifier les défauts manifestes
Contrôle opérationnel	Tous les 6 mois (3 mois si accès libre)	Vérifier l'usure et la stabilité
Contrôle principal	Tous les 2 ans (avec tests sous charge de 320kg)	Vérifier la solidité et stabilité via un test sous charge

6. Situations nécessitant une procédure de contrôle :

Situations	Procédure requises
Première installation	Contrôle opérationnel + contrôle principal de solidité et stabilité (avec tests de charges de 320kg).
Evènement ponctuel et installations non permanentes	Contrôle principal de solidité et de stabilité (avec tests de charges) effectué au moment de la première installation puis tous les 2 ans .
But stocké/entreposé	Les buts stockés et entreposés doivent être rendus inutilisables . S'ils restent utilisables, les contrôles doivent être effectués comme s'il était en service .
But modifié ou ayant subi une intervention	Contrôles ciblés sur les éléments ou parties ayant subi une intervention. Si la nature des interventions touche à la solidité ou la stabilité du but, des tests de charges doivent être réalisés . <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Exemple 1</u> : le changement du filet, la réparation de crochets d'attache, le remplacement partiel d'une visserie de cercle ne nécessitent pas de faire de tests. ⇒ <u>Exemple 2</u> : la réparation ou le remplacement d'un dispositif de fixation ou de contrepoids, le remplacement total de visserie de la structure ou du cercle nécessitent un test.

➔ En cas de **démontage complet ou partiel d'un but**, aucune pièce ne doit générer des risques pour les utilisateurs.

7. Contrôle principal : la méthode de test de charge

C'est le **test principal de solidité et stabilité** des buts de basket, prévus tous les **24 mois**.

Situations	Procédure requises
Force appliquée	320 daN ±10 (320kg de poussée verticale)
Durée	Au moins 1 minute (jusqu'à 1min10)
Point d'application	Cercle ou extrémité de l'armature
Critères	Pas de rupture, basculement ni affaissement Déformation permanente ≤ 10 mm (mesure 30 minutes après retrait de la charge)

Chaque configuration de but doit être testée individuellement (hauteur, position, etc.).

8. Registre de suivi obligatoire

Le gestionnaire de l'équipement (commune, club ou prestataire) doit tenir à jour un **registre de suivi technique** indiquant :

- Type et identifiant du but
- Date et nature du contrôle
- Observations / mesures / anomalies
- Nom et signature du contrôleur
- Décision : maintien, réparation, retrait

9. Que faire en cas de défaut ou danger ?

Si un but présente un risque pour la sécurité des utilisateurs (risque de chute, panneau fissuré, jeu excessif, etc.), il faut :

- **Signaler immédiatement** le risque au gestionnaire.
- Procéder immédiatement à la **réparation ou au remplacement** avant remise en service.
- Si cela n'est pas possible, le but devra être **immédiatement condamné et retiré de l'usage** jusqu'à réparation ou remplacement.

10. Recommandations FFBB

La Fédération recommande aux gestionnaires :

- **D'anticiper les contrôles** et s'assurer que les éléments de fixation des buts **sont accessibles aux contrôleurs**.
- D'appliquer les **fréquences rigoureuses de contrôle** pour les salles en accès libre ou très fréquentées.
- De **noter et suivre** les interventions (fiches, registre, photos si besoin).
- De vérifier régulièrement visuellement les paniers entre les contrôles.
- De n'installer que des buts de basketball **conformes à la norme NF EN 1270**.
- De diffuser aux CDE ces points de vigilance.

11. Transmission et/ou du test de charges aux CDE

Afin de **classer ou de maintenir le classement des salles et terrains désignés** dans les compétitions officielles (départementales à nationales), les clubs ou les collectivités doivent **transmettre tous les 24 mois les rapports de contrôle principal** à leur **Commission Départementale Équipement (CDE)**.

La commission fédérale Equipements reste à votre écoute et vous pouvez la saisir en utilisant l'alias : cf-equipements@ffbb.com.

Contact : Service Territoires

E-mail : cf-equipements@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Théo Federmann Chargé de mission développement des lieux des pratiques	Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BAlestrierie Secrétaire Général
Référence		2025-09-16 NOTE LR CD 4-PCT-EQUIPEMENTS - Evolution norme NF S52-409-VFIN